

ARRETE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Alpes de Haute-Provence

La Directrice de la Direction Départementale de l'emploi, du Travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes de Haute-Provence,

Vu le Code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4,

Vu l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Anne-Marie DURAND directrice départementale de l'emploi, du Travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes de Haute-Provence,

Vu la décision du directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 5 mars 2026 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département,

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté de désignation des membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation daté du 28 mars 2024 est abrogé.

Article 2 : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la Directrice de la Direction Départementale de l'emploi, du Travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes de Haute-Provence ou de son suppléant, de la façon suivante :

- ▶ Au titre du MEDEF :
Titulaire : Didier LONG
Suppléant : Lydia MARMOD
- ▶ Au titre de la CPME :
Titulaire : Claude MOREL
Suppléant : Béatrice MAURO
- ▶ Au titre de l'U2P :
Titulaire : *En cours de désignation*
Suppléant : *En cours de désignation*
- ▶ Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Laurent DEPIEDS
Suppléant : Anne_Laure CLOS-QUEIRAS
- ▶ Au titre de l'UDES :
Titulaire : *Pas de candidat*
Suppléant : *Pas de candidat*

- ▶ Au titre du FESAC :
Titulaire : *Pas de candidat*
Suppléant : *Pas de candidat*
- ▶ Au titre de la CGT :
Titulaire : Philippe ANTOINE
Suppléant : Sylvain MORETTI
- ▶ Au titre de la CFDT :
Titulaire : Anaïs BONNABEL
Suppléant : Francis TESTA
- ▶ Au titre de FO :
Titulaire : Gérard FERRIGNO
Suppléant : Patrick CAMPANELLA
- ▶ Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Alain MICHEL
Suppléant : Sandrine CUBIZOLLE
- ▶ Au titre de la CFTC :
Titulaire : *En cours de désignation*
Suppléant : *En cours de désignation*
- ▶ Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Thierry MARQUART
Suppléant : Christian ARNAUD

Article 3 : La Directrice de la Direction Départementale de l'emploi, du Travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes de Haute-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Alpes de Haute-Provence.

Fait à DIGNE-LES-BAINS
Le 22 mai 2026

La Directrice de la Direction
Départementale de l'emploi, du Travail,
des solidarités et de la protection des
populations des Alpes de Haute-Provence

Anne-Marie DURAND



Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca 13002 Marseille. La décision contestée doit être jointe au recours.